

## HONORAIRES NÉGOCIATION 2026

PRIX DE VENTE NET VENDEUR	MONTANT DES HONORAIRES
Jusqu'à 25 000€	3 000.00€ TTC minimum
De 25.001€ à 90.000€	6 000.00€ TTC minimum
De 90.001€ à 145.000€	8% TTC
De 145.001€ à 195.000€	7.5% TTC
De 195.001€ à 245.000€	7% TTC
De 245.001€ à 300.000€	6.5% TTC
De 300.001€ à 450.000€	6% TTC
A partir de 450.001€	5.5% TTC
COMMERCES ET TERRAINS	10% TTC
AVIS DE VALEUR	150.00€ TTC

*Le montant des honoraires ci-dessus est la charge du vendeur et s'entend TVA comprise à 20% TTC*

### TRANSACTION IMMOBILIERE - ACHAT - VENTE - LOCATION

12 rue des Salins BP55 25301 Pontarlier cedex • Tél. : 03 81 46 45 41 • Email : [contact@pontim.com](mailto:contact@pontim.com) • S.A.S. au capital de 370000€ • RC Besançon B 333 844 769 • Siret 333 844 769.00013 • APE 6831 Z • Carte professionnelle gestion immobilière et transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2501 2016 000 008 898 délivrée par la CCI de Besançon. Garanties financières CEGC 59 Rue Pierre Mendès France - 75013 PARIS. L'agence ne reçoit pas de fonds au titre de son activité transaction. N°TVA intracommunautaire FR 07 333 844 769

[www.pontim.com](http://www.pontim.com)





## GESTION DE PATRIMOINES IMMOBILIERS – VENTE – LOCATION – SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS

### TARIFS LOCATION – GERANCE ANNEE 2026

#### LOCATIONS

Pour les locations ou relocations, (**appartement ou maisons nus et meublés**) honoraires :

- de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail calculés sur la base de **8 € du m2 TTC + de 3 € du m2 TTC** pour l'état des lieux d'entrée (selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989), à la charge du locataire et du bailleur au taux de TVA actuellement en vigueur 20 %

- frais de recherche et d'édition des éléments à joindre aux baux suivant loi Alur (ERNT, etc.) : **25,00 € TTC**

Pour les locations ou relocations, (**garage ou parking**)

- 150.00 € TTC, à la charge du locataire et du bailleur

#### GESTION

Pour la gestion des biens, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à

- **7 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %)** pour les locations vides à la charge du mandant

- **8 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %)** pour les locations vides à la charge du mandant (pour les logements à l'extérieur de Pontarlier (plus de 10 km).

- **8 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %)** pour les locations meublées à la charge du mandant

#### BAUX D'HABITATION

- Avenant : **150,00 € TTC**

#### BAUX COMMERCIAUX

- Révision des baux commerciaux : **200,00 € TTC à la charge du locataire**

- Renouvellement de bail : **12 % du loyer annuel, plafonné à 950,00 € TTC à la charge du locataire**

- Etablissement bail : **12 % du loyer annuel à la charge du locataire**

**En sus de cette rémunération, le mandataire aura droit :**

Travaux après accord écrit du propriétaire, gestion administrative et financière du dossier :	<b>Inférieur à 500 € HT : inclus De 501 € HT à 1500 € HT : 39 € TTC Au-delà de 1501 HT : 4 % TTC du montant HT des travaux</b>
Suivi et gestion des sinistres, assistance aux expertises, relance d'affaires, suivi de procédures éventuelles, suivi du dossier	<b>à la vacation</b>
Représentation du mandant aux Assemblées Générales de copropriétaires dont le mandataire n'assume pas les fonctions de Syndic de la copropriété et représentation auprès des associations de locataires	<b>à la vacation</b>
Clôture d'un mandat suite à sa résiliation	<b>110,00 € TTC</b>
Communication au mandant des éléments en vue de l'établissement de la déclaration annuelle des revenus fonciers	<b>49,00 € TTC/mandat</b>
Recouvrement des loyers : remise du dossier à l'Huissier et à l'Avocat	<b>90,00 € TTC</b>
Suivi de la procédure du recouvrement, expulsion, saisie	<b>150,00 € TTC</b>
Subvention ANAH : même taux que les honoraires mentionnés sur le mandat de gérance	
Prix de la vacation (jours et heures ouvrables)	<b>78,00 € TTC par heure</b>

Frais d'administration : **39,00 € TTC / lot principal**

Ces prix sont établis avec une TVA de 20 %, ils sont révisibles chaque année



#### TRANSACTION IMMOBILIERE • ACHAT • VENTE • LOCATION

12 rue des Salins BP55 25301 Pontarlier cedex • Tél. : 03 81 46 45 41 • Email : [contact@pontim.com](mailto:contact@pontim.com) •

S.A.S au capital de 37000€ • RC Besançon B 333 844 769 • Siret 333 844 769.00013 • APE 6831 Z Carte professionnelle gestion immobilière et transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2501 2016 000 008 898 délivrée par la CCI Saône-Doubs. Garanties financières Galian-Smabtp, 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS. L'agence ne reçoit pas de fonds au titre de son activité transaction. N°TVA intracommunautaire FR 07 333 844 769

[www.pontim.com](http://www.pontim.com)



## TARIFS SYNDIC ANNEE 2026

**FORFAIT ANNUEL : 190,00 € TTC par lot principal avec un minimum de 2 000 € TTC par immeuble.**

### REMUNERATION A LA VACATION POUR LES PRESTATIONS VARIABLES NON INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

La vacation couvre le temps passé pour la prestation ainsi que la durée du trajet (départ/retour au cabinet)

**Du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H**

	HT	TVA(1)	TTC(2)
• Syndic	65,00	13,00	78,00

**En dehors des heures ouvrables**

que la durée du trajet (départ /retour au cabinet)

	HT	TVA(1)	TTC(2)
• Syndic	90,00	18,00	108,00

### RÉMUNÉRATION AU FORFAIT POUR LES PRESTATIONS VARIABLES NON INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

	HT	TVA (1)	TTC(2)
• Contentieux			
- Mise en demeure par LRAR	25,00	5,00	30,00
- Relance après mise en demeure par LRAR	40,00	8,00	48,00
- remise du dossier à l'huissier, l'avocat	70,00	14,00	84,00
- injonction de payer	70,00	14,00	84,00
- prise d'hypothèque	70,00	14,00	84,00
• Etablissement de l'état daté	316,66	64,33	380,00
• Opposition article 20 loi 1965	40,00	8,00	48,00
* Délivrance certificat prévu à l'article 20-II de la loi du 10 juillet 1965	/	/	/
• Délivrance d'une copie du carnet d'entretien, des diagnostics techniques et des informations nécessaires au DPE individuel	40,00	8,00	48,00
* Délivrance copie certifiée conforme ou extrait de procès-verbal d'AG et copies des annexes	40,00	8,00	48,00
* Mise en demeure d'un tiers par LRAR hors recouvrement charges	40,00	8,00	48,00
* Immatriculation / lot principal	7,08	1,42	8,50
Location salle	30,00	6,00	36,00

### FRAIS PARTICULIERS

	HT	TVA(1)	TTC(2)
Frais d'affranchissements, d'acheminements, de location de salle extérieure et de publication pour recherche d'employé du syndicat			Facturation au coût réel

Il est précisé que les honoraires et le remboursement des frais concernant le syndicat seront répartis entre les copropriétaires en fonction des textes en vigueur et du règlement de copropriété.

- (1) TVA au taux en vigueur
- (2) Variable en fonction du taux de TVA au jour de la facturation



#### TRANSACTION IMMOBILIERE • ACHAT • VENTE • LOCATION

12 rue des Salins BP55 25301 Pontarlier cedex • Tél. : 03 81 46 45 41 • Email : [contact@pontim.com](mailto:contact@pontim.com) •

S.A.S. au capital de 37000€ • RC Besançon B 333 844 769 • Siret 333 844 769.00013 • APE 6831 Z • Carte professionnelle gestion immobilière et transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2501 2016 000 008 898 délivrée par la CCI de Besançon. Garanties financières CEGC 59 Rue Pierre Mendès France – 75013 PARIS. L'agence ne reçoit pas de fonds au titre de son activité transaction. N°TVA intracommunautaire FR 07 333 844 769